



Procès-verbal de la première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 17 janvier 2024 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2025)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2025)
M. Mathieu Montégiani	Administrateur coopté (2024)
Mme Estelle Lacourse-Dontigny	Administratrice (2025)
M. Xavier Mercier Méthé	Vice-président (2024)

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCES

M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
Mme Ludivine Liberge	Administratrice cooptée (2024)
Mme Marilyn Wellman	Administratrice (2024)

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
Mme Véronique Demers	Secrétaire de rédaction
M. Louis Montgrain	Urbaniste, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 9 personnes assistent à l'assemblée et 4 personnes en visioconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2023
4. Demande d'opinion Modifications réglementaires liées aux usages autorisés dans trois zones sur le boulevard Charest Ouest
5. Fonctionnement du conseil de quartier
6. Période d'information du conseiller municipal
7. Période de questions et commentaires des citoyens
8. Dossiers particuliers du conseil de quartier
 - Séance d'échanges sur l'habitation
9. Comités du conseil de quartier (suivi)
 10. Trésorerie
 11. Correspondance
 12. Varia
 13. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2023.

Reporté à l'assemblée du 21 février 2023. En attente de la retranscription des procès-verbaux.

4. Demande d'opinion Modifications réglementaires liées aux usages autorisés dans trois zones sur le boulevard Charest Ouest

Dans le cadre de cette demande d'opinion([Projet de modification réglementaire du secteur Saint-Malo](#)), il est question de revitaliser le secteur au nord du boulevard Charest Ouest compris entre l'avenue Saint-Sacrement et le chemin de fer pour générer une présence humaine accrue.

On prévoit la création des zones 15023lp et 15048Cc à même les zones 15030Cc et 15031lp qui seront quant à elles réaménagées. Les projets de règlement proposent notamment d'ajouter l'usage lieu de rassemblement (C3), augmenter le pourcentage d'aire verte des terrains à 15%, limiter la superficie des centres de traitement de données et retirer les activités liées à l'automobile (ex. réparation de véhicules) et limiter l'usage générateur d'entreposage (C40).

Commentaires et discussion suite à la présentation des projets de règlement

La présidente du conseil, Mme Myriam Nickner, se questionne sur la pertinence de l'usage centre de données dans le secteur. Elle rappelle que Goodyear a été transformé, notamment pour accueillir la Distillerie L'Arsenal, à hauteur d'un investissement de plusieurs millions de dollars. Elle souligne aussi qu'une vision globale de l'aménagement sur le boulevard Charest Ouest peut générer une prospérité accrue avec une diversité d'usage.

M. Mathieu Montégiani abonde dans le même sens en mentionnant l'importance d'avoir une vision globale de développement dans les prochaines années.

M. Louis Montgrain, urbaniste à la Ville de Québec, souligne que la vision pour la transformation de du boulevard Charest Ouest n'est pas encore développée. Ça dépend entre autres des orientations du Gouvernement du Québec, notamment en ce qui a trait au transport en commun. Ces zones relèvent en partie du conseil municipal de la Ville de Québec et en partie du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou. La modification réglementaire sera retravaillée afin de respecter les usages déjà autorisés sur le territoire.

Le conseiller de Saint-Roch/Saint-Sauveur, M. Pierre-Luc Lachance, cite la possibilité d'un hub d'entreposage pour les livraisons des derniers kilomètres. M. Lachance croit que le parc industriel Saint-Malo peut attirer ce genre d'activité économique.

M. Sylvain Simoneau fait remarquer que le fait de restreindre trop d'usages risque d'amener plusieurs promoteurs à demander constamment des changements à la réglementation.

Après discussion, tous les membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur s'abstiennent de formuler une opinion à l'égard des modifications réglementaires proposées en raison du manque d'adéquation entre les besoins exprimés par les commerçants, les intentions de la ville à court terme et celle à long terme. Les commentaires du conseil de quartier seront transmis au conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou.

M. Gauthier, l'un des promoteurs de cette zone, affirme que le centre de données n'est pas une activité à poursuivre à moyen ni long terme. L'ajout d'aires vertes à 15% lui semble réaliste. M. Gauthier déplore l'abstention d'émettre une opinion de la part du conseil de quartier, et ajoute que la plupart des baux des locataires sont signés pour 20 ans.

5. Fonctionnement du conseil de quartier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE. Les tâches du rapport annuel seront distribuées au cours de la semaine suivant la présente assemblée. Les administrateurs conviennent de la date et du lieu de l'assemblée générale annuelle et désigne un président d'élection.

RÉSOLUTION 24-01-01

Concernant la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle 2024

SUR UNE PROPOSITION DE XAVIER MERCIER-MÉTHÉ DÛMENT APPUYÉE PAR ESTELLE LACOURSE-DONTIGNY, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier fixe la date de l'assemblée annuelle au 17 avril 2024, 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Xavier Mercier Méthé propose, Estelle Lacourse-Dontigny seconde. Il est convenu de nommer Dave Gagnon-Pelletier comme président d'élection. M. Marc-André Beauchemin propose, M. Mathieu Montégiani appuie.

RÉSOLUTION 24-01-02

Concernant la nomination d'un président d'élection pour 2024

SUR UNE PROPOSITION DE MARC-ANDRÉ BEAUCHEMIN DÛMENT APPUYÉE PAR MATHIEU MONTÉGIANI, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier nomme M. Dave Gagnon-Pelletier ou son substitut désigné comme président d'élection pour l'assemblée générale annuelle et pour les assemblées spéciales d'élection de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENCONTRES MENSUELLES. Le lieu pour les rencontres mensuelles demeure au même endroit, soit au Centre communautaire Édouard-Lavergne.

RÉSOLUTION 24-01-03

Concernant le lieu des rencontres mensuelles

SUR UNE PROPOSITION DE SYLVAIN SIMONEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MYRIAM NICKNER-HUDON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier tienne ses assemblées régulières au Centre Édouard-Lavergne pour l'année 2024.

MOBILITÉ SUR SAINT-VALLIER OUEST. Il est toujours possible de se prononcer à propos de la consultation sur la mobilité sur l'Avenue des Oblats, la rue Marie-de-l'Incarnation et la Côte de la Pente-Douce, donc jusqu'au 21 janvier.

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC. Le conseil de quartier de Saint-Sauveur doit renouveler son immatriculation annuelle au Registraire des entreprises du Québec. M. Mathieu Montégiani propose, M. Marc-André Beauchemin appuie.

RÉSOLUTION 24-01-04

Registraire des entreprises – mise à jour annuelle

SUR PROPOSITION DE MATHIEU MONTEGANI DÛMENT APPUYÉE PAR MARC-ANDRÉ BEAUCHEMIN, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 39 \$ au ministre du Revenu pour la déclaration de mise à jour annuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SECRÉTARIA DE RÉDACTION. Les administrateurs conviennent d'un nouveau tarif pour les services d'une secrétaire de rédaction pour l'année 2024.

RÉSOLUTION 24-01-05

SUR UNE PROPOSITION DE SYLVAIN SIMONEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MYRIAM NICKNER-HUDON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2024 au tarif de 120 \$ par procès-verbal.

6. Période d'information du conseiller municipal

Projet de modification réglementaire du secteur Saint-Malo — Le conseiller du district de Saint-Sauveur — Saint-Roch, M. Pierre-Luc Lachance, mentionne qu'il compte entreprendre les démarches nécessaires pour mettre fin au projet de modification réglementaire. Il n'y a pas de portrait clair de développement du secteur de Saint-Malo, selon lui.

Ex-projet Dorimène — La SCHL s'est retirée du projet de logement social Dorimène qui ne verra finalement pas le jour. Toutefois, la vocation première du site sera conservée. Ainsi, la Ville de Québec a procédé à l'achat du terrain pour 549 000\$.

Foyers d'ambiance — Les foyers d'ambiance génèrent entre 400 g et 600 g de particules par heure. Un poêle à bois conforme en genre 2,5g. En 2030, la Ville de Québec va interdire l'utilisation des foyers d'ambiance existants.

Rue Saint-Benoît — Les travaux pour transformer la rue Saint-Benoit en rue conviviale s'effectueront cet été. Le contrat a été accordé. On retrouvera notamment une chaussée partagée, une bande de verdissement. Vingt arbres supplémentaires seront plantés. Au final 84% du stationnement existant sera conservé.

Réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest — Un premier tronçon de la rue Saint-Vallier Ouest sera transformé cet été, dans le cadre du projet de réaménagement de l'artère commerciale. Le chantier débutera après les vacances de la construction. Une page web est dédiée au projet visant à améliorer le milieu de vie. La deuxième phase du projet se fera au printemps 2025.

Carnaval de Québec — Une glissade géante sera aménagée le long de la Pente-Douce, dans le cadre de la 70e édition du Carnaval de Québec. La zone sera balisée pour assurer la sécurité de tous. Au total, 44 000 envois postaux sont envoyés pour informer les citoyens des activités du Carnaval de Québec.

Secteur du boulevard Charest Ouest — M. Marc-André Beauchemin demande où on en est rendus dans la démarche de révision du secteur du boulevard Charest Ouest, compris entre la rue Anna à l'ouest et la rue Montmagny à l'est. Le conseiller municipal de Saint-Roch-Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance, insiste sur le fait de ne pas trop approfondir le sujet, puisque la Ville de

Québec pourrait obtenir des recommandations dans le cadre du mandat en cours concernant la mobilité à Québec.

Déneigement — Les pénalités pour mettre la neige à la rue sans permis de la Ville de Québec sont passées de 50\$ à 300\$. Pas moins de 10 000 voyages de neige ont été effectués lors de la dernière tempête, le 10 janvier dernier.

7. Période de questions et commentaires de citoyens

Projet de modification réglementaire du secteur Saint-Malo – Une citoyenne demande ce qu'il se passe lorsque les membres du conseil de quartier s'abstiennent à l'unanimité de formuler une opinion au conseil de ville ou d'arrondissement. Le conseil de quartier ayant formulé une opinion qui sert à informer les élus de la position citoyenne.

Le conseiller du district Saint-Sauveur — Saint-Roch, Pierre-Luc Lachance, rappelle que ce sont les élus qui ont le pouvoir décisionnel. Ceux-ci tiennent compte de l'opinion émise par les administrateurs du conseil de quartier dans leur processus de décision.

8. Dossiers particuliers du conseil de quartier

- Séance d'échanges sur l'habitation

La salle est réservée pour lundi le 4 mars. Des représentants de la Ville de Québec seront présents. Mme Estelle Lacourse-Dontigny précise que des intervenants restent à confirmer. L'information à ce sujet sera acheminée en temps et lieu.

9. Comités du conseil de quartier

Comité vélo — M. Sylvain Simoneau précise que les éléments suivants ont été abordés : la rue Saint-Vallier Ouest, l'évolution du réseau cyclable hivernal et le lien entre la santé et le cyclisme utilitaire. Il y a une consultation en cours sur le corridor vélo-cité, du centre-ville vers Charlesbourg.

10. Trésorerie

La subvention de fonctionnement de la ville a été reçue. Le chèque sera déposé dans les prochains jours.

RÉSOLUTION 24-01-06

Considérant la résolution 24-01-05 ;

SUR UNE PROPOSITION DE XAVIER MERCIER-MÉTHÉ DÛMENT APPUYÉE PAR MYRIAM NICKNER-HUDON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de verser 120 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 17 janvier 2024.

11. Correspondance

- Registraire des entreprises du Québec – Mise à jour annuelle
- Subvention au fonctionnement

12. Varia

M. Marc-André Beauchemin, administrateur, sollicite les personnes présentes et leur réseau de contacts respectif à devenir membre du conseil d'administration de l'OBNL du Domaine Scott, situé dans le quartier Saint-Sauveur.

Il manque deux membres du conseil d'administration résidant dans le quartier pour que l'organisme soit conforme. La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu en avril.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20 h 53.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 21 février 2024.

Mme Myriam Nickner-Hudon

Présidente

M. Sylvain Simoneau

Secrétaire